



TSX

REÇU le

18 AVR. 2022

RÉP: 318

Commune de Morrens

Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance

(non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

A. Renseignement généraux

Propriétaire(s)

Nom : PPE Les Chesaux Prénom : Clot Joaquin (administrateur)

Parcelle : 106 Adresse : Route de Cugy 23A

Téléphone : 079.336.64.88 Mail : jclot3@gmail.com

B. Description de l'ouvrage

Deux places visiteurs supplémentaires. À gauche des deux déjà existantes et de même nature.

C. Documents à fournir:

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnées ci-dessus.

Lieu : Date :

Signature(s) :

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Morrens, Date : 15.04.2023

Signature(s) :

Par la présente, le(s) propriétaire(s) voisin(s) soussigné(s) confirment avoir pris connaissance des travaux projetés et donnent leur accord à leur réalisation.

Parcelle n°: Nom et prénom : Signature(s) :

Parcelle n°: Nom et prénom : Signature(s) :

Parcelle n°: Nom et prénom : Signature(s) :

Parcelle n°: Nom et prénom : Signature(s) :

E. Décision :

La Municipalité, dans sa séance du 25.04.2023 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Affichage au pilier public pendant 20 jours : du 27.04.2023 au 25.05.2023

Le dossier peut être consulté au greffe municipal.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic La Secrétaire

Prix de l'autorisation : CHF 50.-